

A
(N^o 65.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1841

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LE HAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la pétition du sieur Vedaste-Jacques Moeneclacy.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Hondschoote (France), le 6 février 1786; il est venu s'établir en Belgique en 1813, et habite, depuis cette époque, la commune de Houthem, canton de Furnes (Flandre occidentale).

Il a épousé une femme belge dont il a plusieurs enfants.

Exerçant l'état de cultivateur, il s'est procuré une honnête existence.

Sa bonne conduite et l'estime dont il jouit lui ont valu l'honneur de siéger au conseil communal de Houthem.

Le pétitionnaire, domicilié en Belgique avant 1814, pouvait invoquer les dispositions de l'art. 133 de la Constitution, en faisant la déclaration prescrite; ignorant ces dispositions, il n'a pu en remplir les formalités.

Les autorités consultées sont d'avis qu'il mérite les faveurs de l'indigénat.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LE HAYE.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
